

**PETITE ENFANCE****Crèche non municipale**

Convention de partenariat avec la société B6-12

**EXPOSE DES MOTIFS**

Les 18 octobre 2012 et 28 février 2013, le Conseil municipal adoptait le principe de réservation de places au sein des crèches interentreprises « les Petites Canailles », « Gazouillis Vitry » et « les Petits Cœurs » augmentant ainsi l'offre d'accueil global de places en structures d'accueil collective.

Par ailleurs, la ville a été sollicitée par la société « B6-12 » pour réserver 8 places dans leur structure sise 29 rue Pasteur à Ivry-sur-Seine « Il était une crèche à Ivry » dès le mois de septembre 2013.

La réservation de places par la Ville au sein de cette structure permettrait de tendre vers la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du Schéma Directeur Petite Enfance concernant l'augmentation de l'offre d'accueil.

En contre partie de la participation financière qui s'élèverait pour une année entière à 84 000 €, la ville peut prétendre à intégrer ces actions au Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et obtenir des subventions estimées à 20 000 €.

La réservation de places au sein de cet établissement d'accueil du jeune enfant constituerait pour la ville d'Ivry-sur-Seine l'opportunité de répondre davantage aux besoins recensés, et ce, dans l'attente de la réalisation de nouvelles structures municipales.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec la société « B6-12 » pour la crèche « Il était une crèche à Ivry ».

La dépense en résultant a été prévue au budget primitif.

P.J. : convention

## **PETITE ENFANCE**

### **Crèche non municipale**

Convention de partenariat avec la société B6-12

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le schéma directeur de la petite enfance élaboré par la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine a été sollicitée par l'entreprise « B6 12 » pour le financement et la réservation de 8 places, au sein de la crèche « Il était une crèche à Ivry », sise 29 rue Pasteur à Ivry-sur-Seine,

considérant que cette structure d'accueil du jeune Enfant répond aux orientations municipales concernant une meilleure prise en compte de l'accueil des jeunes enfants, par le développement et la diversification des modes d'accueil,

considérant que la réservation de places au sein de cette structure constitue pour la ville d'Ivry-sur-Seine l'opportunité de répondre davantage aux besoins recensés, dans l'attente de la réalisation de crèches collectives publiques supplémentaires,

considérant que ce projet fera l'objet d'un avenant au contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 3 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de partenariat avec la société « B6-12 » pour sa structure « Il était une crèche à Ivry » sise 29 rue Pasteur à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense en résultant est imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013